

Ecole, 1967-2020 : La force d'un regroupement



Le Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique de Saint-Piat / Mévoisins / Chartainvilliers et Soulairensis, créé en novembre 1967, est aujourd'hui au centre de toutes les attentions depuis que le Conseil municipal de Saint-Piat a manifesté, le 21 septembre 2023, sa volonté de vouloir le quitter, ... tout en souhaitant continuer à scolariser ses élèves au RPI. C'est le passé de cette structure intercommunale, qui a montré son efficacité à apporter des réponses et des moyens à une scolarisation de qualité aux élèves de nos 4 communes, qui est relaté.

En avril 1970, l'inspection académique décide la fermeture de classe communale unique mixte de Chartainvilliers, qui accueille, depuis 1847, les enfants du village de 5 à 13/14 ans. Mme VIET, qui assure également la tâche de secrétaire de Mairie, quitte le logement de fonction pour rejoindre l'école de Saint-Piat.

Après la délibération prise le 27 juillet 1970 par le Conseil municipal de Chartainvilliers, à la rentrée du 14 septembre 1970, les 13 élèves de Chartainvilliers rejoignent les 4 classes du Regroupement Pédagogique de Saint-Piat / Mévoisins. L'apport de ces élèves permet à la structure intercommunale, qui accueille ainsi 116 élèves, de préserver ses 4 classes.

À cette date, commence une longue histoire de coopération intercommunale en matière scolaire entre nos villages.

Cette adhésion au Regroupement Pédagogique de Saint-Piat / Mévoisins, renouvelle une coopération scolaire réalisée déjà un siècle et demi auparavant.

Durant la Révolution, le 9 prairial An III [28 mai 1795], le Jury d'instruction publique du District de Chartres avait choisi un couple d'instituteurs, Michel Guillot et Rose Esnault son épouse, pour les « communes de Chartainvilliers et Martel-les-Vaux, ci-devant St-Piat ». Puis, au début de l'Empire, un instituteur a été affecté à Chartainvilliers évitant aux enfants de la toute nouvelle commune de faire un trajet, le plus souvent à pied, pour se rendre à l'école de Saint-Piat...

1967/ 1970 : LES PERES FONDATEURS

Le 7 octobre 1967, les Maires de SAINT-PIAT (Pierre BINET) et de MEVOISINS (Rémy LEGRAND), ainsi que le directeur de l'école de St-Piat (Henri DUPIN), sont désignés pour mettre en place une structure ayant pour compétence « le ramassage scolaire pour les élèves de primaire et du collège, l'achat des fournitures, du matériel d'enseignement, l'achat des livres de prix, ainsi que les déplacements scolaires sportifs et culturels ».

Un arrêté préfectoral, du 20 Novembre 1967, donne naissance officielle au Syndicat Intercommunal pour le Regroupement Pédagogique et le transport scolaire de SAINT-PIAT/MEVOISINS (SIRP), où chaque commune, malgré les écarts du nombre d'élèves, de population ou de « richesse », est représentée à parité.

Une forte préoccupation commune : donner le meilleur aux élèves ruraux

Le premier Directeur de ce Regroupement Pédagogique, M. DUPIN (1967-1970), explique :

« Ce fut l'un des tout-premiers regroupement pédagogique d'Eure-et-Loir. Dès 1958, il y avait [déjà] un accord tacite entre Saint-Piat et Mévoisins : les certificats d'études étaient regroupés à Saint-Piat, pour permettre une meilleure préparation [à ce diplôme].

C'était Saint-Piat qui payait les frais de scolarisation pour les deux communes, avec la bénédiction de Pierre BINET, Maire de

la commune.

Avec un homme comme lui, tout a été facilité.

Le but du regroupement pédagogique était de créer une véritable classe enfantine, ce qui nous permettait [grâce à l'addition des effectifs scolaires des 2 communes] de regrouper les élèves par niveau : les CE1-CE2 à Mévoisins avec Mlle MAUGE, les CP avec Mme DUPIN et les CM1-CM2 avec moi-même à Saint-Piat. Il a fallu mettre les 2 municipalités et les parents d'élèves d'accord ; avec un peu de persuasion et des maires comme Rémi LEGRAND et Pierre BINET, la difficulté fut vite résolue. L'achat du petit car Citroën a permis d'organiser le ramassage scolaire...

la bonne volonté et l'entraide fonctionnaient à plein. » [Exposition 35e anniversaire du SIRP-2003]

Le premier Président du Syndicat scolaire, M. LEGRAND, maire de Mévoisins, renchérit :

« ... Le fait de se regrouper avec Saint-Piat a permis de donner de meilleures conditions de scolarisation aux enfants. Au départ, un petit groupe de travail [a] monté le dossier du syndicat ... Ensuite, Chartainvilliers, qui était confronté à une baisse de ses effectifs, a demandé à nous rejoindre.

Avec Jean DUCASSE (Maire de Chartainvilliers à l'époque), cela s'est bien passé, tout comme avec Pierre BINET. Il est vrai que l'amitié qui nous unissait aidait beaucoup... » [Exposition 35e anniversaire du SIRP-2003]

C'est également ce que met en avant, en septembre 1983, M. VIET, Maire de Saint-Piat et Président du SIRP de 1983 à 1985, en soulignant que :

« le Regroupement Pédagogique avait pour but d'adapter l'école à l'exode rural qui se développait dans notre région, comme partout ailleurs... en associant les effectifs des deux communes [il] permit de maintenir la classe de Mévoisins et d'étoffer la classe enfantine de Saint-Piat, tout en permettant de rassembler les élèves par niveaux, améliorant, par-là, la qualité de l'enseignement et les conditions de travail des maîtres isolés dans les villages. » [Inauguration des classes élémentaires 10/09/1983]

La qualité de l'enseignement fourni aux enfants de nos villages ruraux était l'unique boussole des « pères fondateurs » du SIRP. Les aspects financiers n'étaient que secondaires. Vouloir assurer le mieux aux élèves ruraux, permettre aux enseignants de leur donner accès à la culture, aux sports et aux activités artistiques étaient leurs préoccupations.

Un grand lien associatif centré autour de l'école

En marge de l'école, existe « l'Amicale des élèves, parents d'élèves et amis de l'école publique » qui permet de pratiquer et d'entretenir les relations amicales entre les élèves, parents, et amis de l'école ; d'encourager la fréquentation et les œuvres scolaires ; d'organiser des réunions récréatives : conférences, fêtes, promenades scolaires, excursions... En 1970/1971, cette Amicale comprend des sections : football (2^e du championnat départemental de 3^e division), jeunes, danse, cinéma, kayak, parents d'élèves. Les Maires des trois communes (Saint-Piat, Chartainvilliers et Mévoisins) en étaient Président et vice-présidents.

D'autres liens étaient forgés également à travers des associations communes, comme celle des Anciens Combattants, qui,

jusqu'en 2019, participe à toutes les cérémonies patriotiques organisées dans les trois communes de Chartainvilliers, Saint-Piat et Mévoisins.

Tout cela contribue au renforcement des liens entre les habitants et les élèves des trois communes, à leur cohésion et permet le financement des animations scolaires.

Preuve de ce rapprochement, au 2^e trimestre 1972, un « Bulletin Municipal Officiel » commun est édité et diffusé auprès des habitants des trois communes de Mévoisins, Chartainvilliers et Saint-Piat.

14 septembre 1970, Chartainvilliers rejoint le syndicat intercommunal

En se tournant vers Saint-Piat et son RPI les élus de Chartainvilliers font le choix de l'amitié forgée de longue date.

La commune de Chartainvilliers participe, par année, à hauteur d'environ 1 500 F. aux transports scolaires, ainsi qu'aux fournitures scolaires, 55 Frs par élève.

Cette scolarisation dans le cadre du RPI permet aux parents d'élèves de Chartainvilliers de bénéficier d'une scolarisation de leurs enfants dès trois ans, alors que la classe unique du village n'accueillait les enfants qu'à l'âge de cinq ans.



Après le rattachement de la commune de Chartainvilliers, les statuts du Syndicat sont modifiés (arrêté préfectoral 10/06/1971), et il devient : « Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique et de Transport Scolaire de Saint-Piat - Mévoisins - Chartainvilliers ».

Entre temps, Jean DUCASSE, maire de Chartainvilliers depuis 1963, est élu, jusqu'en 1977, Président de ce Syndicat.

1973 : Un tournant, la reprise de la croissance démographique scolaire

Les territoires ruraux changent. Le déclin démographique continu, enregistré jusqu'à la fin des années 60, est bien loin. La « décroissance scolaire » à laquelle nos communes rurales étaient confrontées n'est plus de mise.

À la rentrée de septembre, avec 123 élèves, dont 23 de Chartainvilliers, le seuil symbolique des 120 élèves est franchi. Il entraîne la création d'une 5^e classe au niveau du RPI.

Quatre sont localisées à Saint-Piat, dont 2 dans des vieux préfabriqués, et une à Mévoisins.

Dans sa séance du 22 décembre 1973, le comité syndical du SIRP, dont la Présidence est assurée, depuis 1971, par Jean DUCASSE (Chartainvilliers), considère : « ... que l'école tend à devenir intercommunale [et] décide que tous les frais seront répartis proportionnellement au nombre d'élèves de chaque commune ». Ce qui est (encore) le cas cinquante ans après !

1975 : le SIRP accueille Soulaire « portes « grandes » ouvertes »

En avril 1975, la classe unique de la commune de Soulaire, qui ne compte plus que 16 élèves, est fermée.

Elle rejoint en septembre 1975 le RPI de Saint-Piat et son SIRP. Ses 22 élèves viennent renforcer les 145 autres des 3 autres communes (dont 22 de Chartainvilliers).

M. Guy ALEXANDRE (Président du SIRP de 1977 à 1983, Maire de Soulaire) relate la façon dont l'adhésion de sa commune s'est faite :

« En 1975, nous étions en sous-effectif et nous cherchions une solution pour scolariser les enfants de la commune. Les pistes de Coltainville et de Jouy avaient été explorées, mais n'aboutissaient pas. Pierre BINET avait déjà proposé de résoudre le problème du transport scolaire vers Jouy, puisque le syndicat possédait un car. Pour l'adhésion au Syndicat, cela s'est fait dans un champ de pommiers, toujours avec Pierre BINET. Une solide amitié unissait les 4 maires de l'époque, Rémy LEGRAND, Pierre BINET, Jean DUCASSE et moi-même. **Ce qui m'a le plus marqué, c'est d'avoir trouvé les portes du Syndicat grandes ouvertes alors que nous étions en difficulté.** » [Exposition Fête de l'École 2003]

A la même rentrée 1975, pour améliorer les conditions de scolarisation des plus petits, la construction d'une salle de jeux, avec sanitaires se concrétise. Ce bâtiment est la première construction financée en commun par le Syndicat intercommunal de Saint-Piat - Mévoisins - Chartainvilliers et, désormais, Soulaire.

Au recensement de 1975, les quatre communes du Regroupement comptent 1 669 habitants. Pour accueillir les 167 élèves (10% de leur population), une 6^e classe est créée. Faute de locaux disponibles, la classe de Chartainvilliers est réouverte à la rentrée de septembre 1975, avec 22 élèves autour de l'institutrice Mme BEUGER.

Des lotissements se réalisent ou se profilent. Les maisons abandonnées et les résidences secondaires deviennent des résidences principales où de jeunes couples viennent chercher, bien longtemps avant les années Covid, une qualité de vie que la ville ne leur offre pas. Le nombre d'enfants scolarisés s'accroît d'une façon très rapide. De 116 élèves en 1970, on passe à 221 à la rentrée scolaire 1978, puis 290 à celle de 1981 ! Plus qu'un triplement en l'espace d'une décennie.

Cela oblige les élus du comité syndical du SIRP, avec parfois des débats houleux dans les conseils municipaux, à prendre des décisions pour accroître les locaux scolaires et offrir de bonnes conditions d'éducation aux enfants des quatre villages. Ce dernier point étant le phare qui guide leurs décisions.

Et tous comprennent qu'en réalisant ensemble, chacune des collectivités locales rationalisera ses investissements et n'aura pas à faire face seule au pic du nombre de ses propres élèves. Si jusqu'en 1978, la commune de Saint-Piat, dont le Maire, Pierre BINET, a montré un farouche attachement à la qualité d'accueil et au bien-être des enfants scolarisés, assure, sur la base de son effectif scolaire, la majorité du financement du syndicat intercommunal (62% en 1975), les choses vont évoluer dans les années qui suivront où cette part tombera à 34,6 % en 1989.

02/05/1977 : la volonté d'une coopération intercommunale respectueuse est réaffirmée

Alors que chaque commune est représentée équitablement par 4 délégués, pour tenir compte de l'adhésion des communes de Chartainvilliers et de Soulaire, et assurer une meilleure gouvernance de la structure intercommunale, le 2 mai 1977, le comité syndical adopte une nouvelle rédaction de l'article 5 de ses statuts où il mentionne : « Le Comité élit pour six ans, parmi ses membres, un bureau qui comprend un Président et trois Vice-Présidents. »

Bien que non explicitement écrite, car elle serait illégale, **cette nouvelle rédaction** permet d'assurer la présence de chacune des 4 communes membres lors des réunions du bureau du syndicat. Elle **affirme qu'il n'y a aucune volonté de prépondérance de l'une d'entre elles sur les autres, mais un sou-**

hait partagé de coopération respectueuse.

Sans doute plus compliquées à prendre, les décisions adoptées n'en ont que plus de force.

Approuvée par les conseils municipaux des 4 communes, cette nouvelle mouture est entérinée par un arrêté préfectoral du 15 juin 1977.

09/1978 : Inauguration de 3 classes maternelles avec salle de repos

Loin de ces subtilités juridiques, qui pour les membres d'alors ne souffrent d'aucun débat, le comité syndical, confronté au réel des habitants des quatre villages, dans sa réunion du 5 mai 1977, pour remplacer les deux vieilles classes préfabriquées, après accord des quatre conseils municipaux (dont celui de Chartainvilliers en date du 14 décembre 1976), se met d'accord sur la construction, sur le site de Saint-Piat, de 3 salles de classe et d'une salle de repos.

L'inauguration de ces locaux, l'actuel bâtiment des classes maternelles, a lieu en septembre 1978.

A Chartainvilliers, difficultés à la classe excentrée et forte hausse des impositions locales

Après la construction de la résidence des Bruyères, la croissance des effectifs scolaires marque une pente vertigineuse pour Chartainvilliers. 60 élèves de la commune franchissent les portes des classes du regroupement pédagogique à la rentrée 1978, contre « seulement » 26 l'année précédente.



En un an, la participation de la commune au budget du SIRP est multipliée par 2,43 ! Elle passe de 14,13% du total du financement des communes du SIRP en 1978, à 27,15% en 1979. La contribution versée par la commune de Chartainvilliers au fonctionnement du SIRP représente alors 69,9% du montant de ses impositions locales communales.

Pour faire face à cet investissement dans l'avenir, les impositions locales progressent de 12,50%. Leur évolution, à Chartainvilliers, sera de + 15% en 1979, + 18% en 1980, + 14,50% en 1981, + 5% en 1982. Les taux de 1983 seront stabilisés sur ceux de l'année précédente.

En mai 1979, Mme Beauger, institutrice à Chartainvilliers, qui n'occupe plus le logement de fonction, souhaite que « le garde-champêtre soit présent dans la cour en début de matinée, au cas où elle serait retardée sur la route et pour en informer le directeur qui prendra les mesures nécessaires ».

En cette fin d'année 1979, la Coopérative scolaire aide le Père Noël à distribuer, comme chaque année, un jouet à tous les enfants scolarisés ou non, soit 221 cadeaux (31 pour les enfants de Chartainvilliers) distribués dans la salle des Fêtes de Saint-Piat qui, à cette occasion, est remplie comme un œuf.

Années 1980/1990 : Fortes tensions sur les effectifs ...

Début des années 1980, le syndicat ressent des tensions sur les effectifs scolaires. Une étude est menée. En 3 ans, 102 élèves supplémentaires ont été accueillis, portant l'effectif global des écoles du Regroupement Pédagogique à 286. La pression est bien là.

En septembre 1981, l'état de vétusté des 2 préfabriqués, la présence des 290 élèves inscrits (dont 101 de Chartainvilliers) regroupés dans 10 salles de classe à la rentrée montrent les besoins en locaux et amènent le syndicat scolaire, où « une solution a été trouvée pour leur implantation », à proposer la construction de 3 classes élémentaires à Saint-Piat. Un avis favorable est donné par les différentes municipalités.

Le projet est lancé.

En attendant des nouveaux locaux chargés de remplacer des préfabriqués vétustes, il faut réouvrir la classe de Soulaire. 10 classes pour les 290 élèves présents (7, dont 2 vieux préfabriqués, à Saint-Piat, et 3 excentrées à Mévoisins, Chartainvilliers et Soulaire).

... et Vive la coopération intercommunale

Lors de l'inauguration, le 10 septembre 1983, des 3 nouvelles classes élémentaires réalisées sur le site de Saint-Piat, M. VIET, Président du SIRP et Maire de St-Piat, souligne :

« Actuellement les effectifs se stabilisent entre 250 et 260.

C'est au cours de cette nouvelle phase que joue à plein la COOPERATION INTERCOMMUNALE... tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre de nos communes, 138 pavillons furent construits ou restaurés entre 1977 et 1979...

Sans l'école intercommunale, chaque village aurait connu, à tour de rôle, de grandes difficultés pour scolariser les nombreux enfants, souvent très jeunes, qui arrivaient. Nous avons été en mesure de mettre à la disposition des familles et des enfants un enseignement préélémentaire de 3 à 5 ans et un enseignement élémentaire par niveaux, comme en zone urbaine.

Faire face au problème de l'urbanisation de notre région, tenter de la canaliser sinon de la maîtriser, sont des raisons qui rendent la COOPERATION INTERCOMMUNALE INDISPENSABLE... [Vouloir autoriser des constructions, sans se préoccuper des incidences sur les locaux scolaires et le financement de la scolarisation, est une hérésie. La coopération intercommunale permet d'atténuer l'impact de ces coûts sur chacun des budgets municipaux.]

Les nouveaux bâtiments intercommunaux que nous venons d'inaugurer, nous les devons aux efforts de Maires et d'Élus que je tiens à remercier pour leur action en faveur du développement et du rayonnement de l'école publique dans nos villages : M. Jean DUCASSE, alors Maire de Chartainvilliers et Président du Syndicat scolaire (excusé) ; M. Pierre BINET, Maire honoraire de Saint-Piat, M. Rémy LEGRAND, Maire honoraire de Mévoisins ; M. Guy ALEXANDRE, Maire honoraire de Soulaire.

Je dois également signaler [que l'architecte du projet] a toujours tenu compte de l'avis des Institutrices et des Instituteurs pour adapter les bâtiments à l'évolution de la pédagogie... » [Trait d'Union n°2 St-Piat et ses hameaux - 1983]



En reconnaissance de son investissement à l'œuvre scolaire de nos 4 communes, le 19 janvier 2004, le Comité syndical du SIRP unanime décidera d'attribuer le nom de « Pierre BINET » au site scolaire de Saint-Piat.

En cette fin de l'année 1983, des changements dans la réglementation administrative, notamment en matière de sécurité, obligent à des dépenses nouvelles, tout en enlevant de la souplesse dans les modalités de fonctionnement.

La Législation interdit désormais le transport des enfants de plus de 12 ans sur des banquettes longitudinales comme dans

les cars « Citroën et Mercedes » que possède le syndicat. Le comité syndical se voit dans l'obligation de faire appel à un transporteur privé. Les Courriers Beaucerons sont retenus.

Dans les communes des classes excentrées, les mairies réalisent aussi des travaux au profit de l'école. Ainsi, en 1984, Chartainvilliers procède à la réfection de la cour de l'école pour 47 944,50 Frs.

Le principe de distribution de lait aux élèves de CP et des maternelles est retenu le 18 septembre 1984.

1985 : les premiers ordinateurs

En 1985, dans le cadre du plan d'Etat « Informatique pour tous », le RPI se voit doter de 6 microordinateurs et d'un serveur, à condition qu'ils soient installés dans une salle « sécurisée », dont le SIRP finance la construction en un temps record.

Cette salle informatique (« La prison ») servira à cet usage jusqu'en 1992.

En marge du SIRP, dont ce n'est pas une compétence, le 25 janvier 1990, une première réunion se tient en Mairie de St-Piat pour étudier les conditions de création d'une cantine.

Grâce à la coopération intercommunale et à la volonté du Président du Centre Intercommunal de Loisirs de Changé (M. Beauvils, maire de Gallardon) l'ouverture, le midi, d'une garderie avec cantine (à « prix coutant »), sur le site de Changé, se concrétise le 3 février 1992. Accessible aux enfants de toutes les communes adhérentes à cette structure intercommunale, de fait, son utilisation est avant tout au bénéfice des enfants des quatre communes du RPI.

Cette ouverture est réalisée à titre expérimental. Le coût est de 45 Frs par jour et par enfant ; ou 28 Frs pour la seule garderie avec restauration du midi. La facturation, par le syndicat de Changé, est faite aux communes qui délivrent les tickets aux familles.



Dans le cadre d'une gestion partagée, les 4 communes du RPI s'engagent, auprès du syndicat de Changé, à combler, au prorata de leur population, l'éventuel déficit. Le transport, pour s'y rendre, est pris en charge par le SIRP. L'expérience sera

prolongée jusqu'en juin 1993, puis permanente.

1991, 1^{ère} évocation « d'une nouvelle unité scolaire évolutive »

Dès juin 1991, l'idée d'une extension scolaire est mise à l'étude. Dans sa réunion du 17 décembre 1991, le conseil syndical du SIRP retient la proposition du maire de Chartainvilliers de mettre à disposition un terrain d'un hectare pouvant accueillir « un projet extensible, amorce d'une deuxième école ».

La commune de Soulares atteint un pic de 65 d'élèves à la rentrée de septembre 1991, celle de Mévoisins atteint le sien (85 élèves sur les 309 du SIRP) à la rentrée 1993, ce qui oblige à l'implantation « temporaire » d'une 12^e classe dans l'ancienne salle informatique (« la prison ») qui n'est pourtant destinée qu'à accueillir des demi-classes.

La préoccupation d'adapter les bâtiments scolaires paraît différer. Il semble être urgent d'attendre, d'autant plus qu'en 1992 un projet de Communauté de communes des 4 communes du SIRP, qui transférerait la compétence scolaire dans cette nouvelle entité et permettrait d'extraire des budgets municipaux son financement, est mis en chantier. Mais le refus de la commune de Soulares d'y entrer, puis de celle de Mévoisins, en

1993, pour un projet à 3, génèrent quelques tensions entre les 4 communes du syndicat, et donc au syndicat plutôt coutumier de décisions consensuelles.

Après les échecs des projets de Communauté de communes, en février 1996, le Maire de Soulares demande à modifier le critère de calcul de la participation des communes au financement du syndicat scolaire. Ce dernier souhaite que soit substitué un « prorata habitants » au « prorata élèves » utilisé, car ce dernier critère « pénalise les communes qui ont beaucoup d'enfants jeunes », mais « le comité syndical ne prend pas position », sur cette demande.

Durant le mois d'août 1996, en prévision du départ en retraite de sa secrétaire, Mme Lambert, le secrétariat du SIRP est transféré de la mairie de Saint-Piat dans le local « mis à sa disposition par la mairie de Saint-Piat », au-dessus de la bibliothèque.

Pour la rentrée de septembre 1996, la classe excentrée de CHARTAINVILLIERS est, enfin, mise aux normes prescrites (création d'un sanitaire intérieur par la commune). Par ailleurs, le SIRP recherche des bénévoles pour accompagner les enfants dans les transports scolaires.

Accords, désaccords et revirements

Le fonctionnement d'un organisme intercommunal n'est pas toujours un long fleuve tranquille.

Après l'échec de 1991/1992, le 27 février 1997, le comité syndical du SIRP (re)lance « à l'unanimité ... une étude pour la construction d'un nouveau groupe scolaire, en remplacement des [3] classes excentrées et de la classe [« prison » du CP] de Mme Cassard ».

Au mois de mai 1997, tous les élèves, parents et amis de l'école peuvent participer à des jeux inter-villages, entre les 4 communes du RPI, organisés par l'Amicale à Changé.

Jeux remportés par Chartainvilliers, devant St-Piat, Soulares et Mévoisins.

Lors de sa réunion du 30 septembre 1997, le comité syndical est informé que « l'audit commandé » conclue à l'urgent besoin « d'un préfabriqué, voire à la construction de 4 classes ».

En ce même mois de septembre 1997, Mme TANTY devient directrice des écoles du RPI en remplacement de M. LINET, dernier enseignant à occuper le logement de fonction à Saint-Piat.



Le POS de la commune de Saint-Piat y contraignant, « pour parer à l'urgence », c'est l'implantation « à [emprise] identique » de 2 salles préfabriquées qui est financée pour la rentrée 1998.

Cette implantation « à l'identique » prend en compte les risques d'inondation qu'a pu rencontrer le site scolaire de Saint-Piat, qui est à proximité de l'Eure, notamment en 2001, 1999, 1995, 1994, 1981, 1979 ou 1978 pour n'évoquer que les plus récents connus.

Alors qu'en juin 1998, les parents d'élèves réclament la présence d'accompagnateurs dans les cars, les enseignants des classes excentrées et leurs élèves souhaitent ne plus être isolés.

En décembre 1998, le maire de MEVOISINS souhaite que la construction se fasse sur sa commune, sans pour autant proposer un terrain disponible, et celui de SOULAIRES émet de grosses réserves sur la possibilité financière de sa commune du fait de la réfection d'église qui [pèse] très lourd actuellement.

Courant 1999, en liaison avec l'Inspection Départementale de l'Éducation Nationale, le Conseil Général, les Enseignants et les Parents d'Élèves, une nouvelle étude est réalisée sur l'implantation éventuelle d'un nouveau bâtiment scolaire.

Ce groupe de travail, baptisé « Avenir de l'école », rend ses conclusions en indiquant qu'afin « **de disposer d'une école plus moderne, et mieux équipée** » la construction d'une école évolutive s'avère nécessaire (unanimité des voix), sur le site de CHARTAINVILLIERS (majorité des voix). Et il propose, une modification des statuts du syndicat sur le mode de financement des investissements futurs (au nombre d'habitants).

Toutes ces propositions sont approuvées, unanimement pour la construction à Chartainvilliers et majoritairement pour la modification du mode de financement, au cours de la réunion du comité syndical du SIRP du 24 juin 1999.

À cette date les effectifs scolarisés au RPI sont de 302 élèves, dont 80 de Chartainvilliers.

Mais, le conseil municipal de Saint-Piat refuse le changement de mode de calcul du financement des investissements (28/06/1999), et celui de Mévoisins l'implantation de la construction à Chartainvilliers (15/10/1999, après l'avoir approuvé dans sa réunion du 06/07/1999).

Ainsi, pour des raisons d'implantation, de coût et autres motifs moins avouables, comme sept ans auparavant, on tergiverse et on finit par désavouer et renoncer.

Bien que le Maire et les représentants de Chartainvilliers indiquent être prêts « à accepter la construction d'une unité scolaire sur un autre site, si la construction peut démarrer rapidement, et si le site retenu présente autant d'avantages (parking, ...) », aucune autre proposition n'est avancée en dehors d'un terrain sur St-Piat qui ne peut être acquis, depuis de nombreuses années, du fait de désaccords entre les héritiers d'une succession.

Ne pouvant faire aboutir une construction sur Saint-Piat, M. Dubois donne sa démission de la présidence du SIRP en décembre 1999.

En 2000, l'Amicale, qui a moins de sections et organise moins d'activités, met fin au versement de la participation qu'elle attribuait à la coopérative scolaire pour financer les déplacements des classes de découvertes organisées par les enseignants.

Après sollicitation de la directrice, au budget 2000, le comité syndical du SIRP alloue une participation 10 000 frs pour le financement de trois classes de découvertes. [Cité syndical 13/03/2000]

Cette participation sera fixée à 1 000 euros par séjour à compter de 2004, et renouvelée depuis pour 2 à 3 projets par an.

Vers de nouveaux locaux scolaires

À la rentrée 2000, avec 304 élèves présents, une 13e classe est ouverte au RPI par l'Inspection Académique. Cela rend encore plus forte la nécessité de nouveaux locaux, par ailleurs, les enseignants des classes excentrées montrent de plus en plus leur malaise à se retrouver seuls toute la journée avec leurs élèves. Leur formation les amène à plus agir en coopération avec d'autres enseignants pour partager les savoirs et les pratiques. Par ailleurs, en cas d'absence, ou de retard, les élèves se retrouvent « abandonnés ».

À cette même rentrée 2000, tous les élèves de la maternelle peuvent exercer leur agilité sur des vélos offerts par le Comité des Fêtes de Chartainvilliers, grâce aux bénéfices réalisés lors de la fête médiévale de l'an 2000 qu'il a organisé.

Le nouveau Président du SIRP, Jean-Pierre BINET, élu le 28 février 2000, et Maire de Saint-Piat, relance le 25 avril 2000 le processus d'une construction scolaire à Chartainvilliers, seul site « libre rapidement ».

En septembre 2000 débute un service d'accompagnement dans les cars du SIRP.

Le RPI lui, va atteindre, à la rentrée 2001, son pic d'écoliers, avec 327 élèves, dont 100 de Chartainvilliers, accueillis dans

13 salles de classe, dont 3 excentrées et 2 dans les préfabriqués installés, sur le site de Saint-Piat, en septembre 1998.

Grace à la participation « des petits pieds » du RPI », Chartainvilliers remporte le 1er Prix de la participation féminine de la fête du sport organisée par le département d'Eure-et-Loir. Cela permet à la commune d'offrir 600 € de matériel sportif aux élèves du RPI.

Après les élections municipales de mars 2001, Sylvain LAMBERT, conseiller municipal de Saint-Piat, est élu à la Présidence du SIRP le 11 avril 2001. La construction scolaire de l'unité à Chartainvilliers poursuit son chemin chaotique.

Pour Chartainvilliers, avec ses 100 élèves de la rentrée 2001, c'est 64,2% du montant des impositions locales perçues qui est consacré, cette année-là, au financement de sa participation au SIRP.

À partir du Noël 2001, le Père Noël du SIRP apporte des cadeaux collectifs, et non plus individuels, aux élèves de maternelle et du CP.

Soucieux de la sécurité des utilisateurs de la future construction scolaire, le conseil municipal, et donc les habitants de la commune de Chartainvilliers, mettent « la main à la poche » en finançant seuls le rond-point permettant de réduire la vitesse à l'approche de l'école, un parking pour le stationnement des enseignants et de quelques parents d'élèves, les aménagements de sécurité aux abords de l'école, ainsi que des infrastructures sur l'aire de loisirs jouxtant l'école mises à disposition des enseignants, comme un terrain de basket et un terrain de foot. Le comité des fêtes du village offre, lui, une table de ping-pong de plein air.

2 septembre 2004 :

Une unité scolaire du RPI à Chartainvilliers

À la rentrée de septembre 2004, les élèves de Cours Moyen (CM1 et CM2) sont accueillis dans des locaux modernes des 3 nouvelles classes de l'unité scolaire construite à Chartainvilliers. Cela permet de fermer les classes excentrées de Mévoisins, Soulaire et Chartainvilliers et d'offrir à leurs enseignants de meilleures conditions d'exercice de leur profession.

Les quatre premiers enseignants du RPI en poste à Chartainvilliers sont Mmes Chemin, Jolivet et Bucher et M. Verrey.

Laissons aux bénéficiaires de cette construction, les élèves, le soin de donner leurs appréciations sur ces nouveaux locaux.



Mots d'élèves

« Nous avons fait un débat et nous en avons conclu que : A Mévoisins, il y avait des fissures et des gouttes d'eau qui tombaient sur le tableau.

A Soulaire, il fallait traverser la cour pour aller aux toilettes, un peu comme dans la ferme des célébrités.

A Chartainvilliers, avantages : c'est mieux, car nous sommes tous ensemble, avant nous étions séparés !

Il n'y a plus de fissure dans le plafond (Mévoisins) ;

C'est nouveau, il y a plus d'animation par rapport à avant, nous sommes mieux surveillés (sécurisés) ;

Avant, nous avions de vieilles tables, il n'y avait pas beaucoup de matériel ; On a un plus grand préau.

Les toilettes sont plus accessibles, confortables et sont séparées. L'eau est chaude dans les WC.

Ce n'est pas tout le temps le même professeur qui nous surveille ; Il y a plus de salles ; On a plus de place (la cour) ; On a une salle polyvalente ; On a une salle audiovisuelle qu'on peut séparer en deux ; On a beaucoup de placards. »

Les élèves du CM2 2004/2005 de Mme Bucher et M. Verrey [CIC 12/2004]

Un établissement neuf à Chartainvilliers

Le cartable sur le dos, les 79 élèves du cycle CM1/CM2 du regroupement pédagogique (Chartainvilliers, Mévoisin, Saint-Piat et Soulaire) étaient impatients de découvrir leur nouvelle école située à Chartainvilliers, sur l'ancien terrain de foot. En découvrant l'établissement, Méghane, 9 ans s'est extasiée : « Il est splendide ! » Les enfants sont restés béats devant les classes lumineuses de 80 m², équipées de postes informatiques et de recoins pour les travaux manuels. Une salle audiovisuelle ainsi qu'une salle polyvalente de 200 m² sont également mises à leur disposition. « Ce regroupement pédagogique favorise le travail d'équipe et les échanges. Nous pourrions

à l'avenir avoir des projets en commun, ce qui est plus enrichissant », ont confié les enseignants mercredi soir en aménageant leur classe. « Les enfants sont moins isolés et apprécient de pouvoir créer des liens avec les élèves des classes voisines. » Christine Tanty, directrice du regroupement pédagogique, basée à l'école de Saint-Piat, a précisé : « Nous sommes dans une phase de stabilité concernant le mouvement de la population. Cette année, nous avons une classe à double niveau, un CM1 et un CM2, et 27 élèves environ par classe. » Son regret est « de ne pas avoir de bureau à Chartainvilliers ».

SYLVIANE PRIVITERA

Mots d'I.E.N.

Lors de l'inauguration « officielle » des locaux de Chartainvilliers, Jean-Claude BAY, Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription de Chartres, présent souligne :

« Inaugurer un lieu comme celui-ci est pour moi une satisfaction. Je félicite le syndicat intercommunal ; d'avoir envisagé une restructuration profonde de son regroupement pédagogique. L'espace a été privilégié, et c'est la première fois au cours de ma carrière que je découvre des classes aussi spacieuses qui sont réellement des lieux de vie » [L'Écho républicain 04/07/2006]



Après de tels commentaires, comment comprendre la volonté de certains membres du SIRP de 2023/2024 de vouloir fermer ce site scolaire.

Désormais, c'est à la réhabilitation, comme cela vient d'être réalisé pour les classes maternelles (2021-22), et à l'amélioration du site scolaire de Saint-Piat, chronologie envisagée par le comité syndical dès juin 2002, que le SIRP doit se consacrer.

Après l'ouverture de ce nouvel établissement, les ex-classes excentrées du RPI dans les communes de Mévoisins, Soulaire et Chartainvilliers sont désaffectées et rendues à l'utilisation de chaque Mairie.

Depuis, en 2010 notamment, dans le cadre du plan « École numérique rurale », la directrice et les enseignants du SIRP ont rédigé un projet d'équipement et d'utilisation d'un Tableau numérique qui sera complété par l'acquisition d'ordinateurs pour les élèves (TBI), dont aujourd'hui toutes les classes élémentaires de notre RPI sont pourvues.

En 2012, le Conseil Général se désengage du financement des transports du midi, sauf de ceux à destination d'une cantine. Après avoir envisagé de demander une participation de 108 € pour ces transports du midi aux familles, le SIRP y renonce du fait du coût modeste représenté par ceux-ci dans le coût global des transports scolaires (5 518,55 € en 2011 sur 44 228,33 €).

Cette même année 2012, les communes de Saint-Piat (103 élèves) et de Chartainvilliers (82 élèves) contribuent à leur plus haut historique au financement du SIRP, respectivement pour 139 415,04 € et 110 990,62 €. C'est en 2018, avec 81 582,76 €, que la commune de Soulaire (54 élèves) contribuera à son plus haut ; celle de Mévoisins (69 élèves) le fera en 2020 pour 107 310,66 €.

Le 7 février 2020, après un choix des élèves, l'unité scolaire du SIRP à Chartainvilliers a été baptisée « École des Carnutes », en référence à la lointaine tribu gauloise rebelle qui a habité ces lieux.



Toutes ces avancées, toutes ces constructions, tous ces équipements ont été permis grâce à la coopération intercommunale des quatre communes du RPI.

Parfois sinueux et chaotique, le chemin n'en a pas moins été profitable aux élèves de nos villages.

Vouloir rompre cette association qui porte le dynamisme de ses 56 ans paraît un « pari » bien risqué.

Aucune de nos communes ne peut offrir, à un coût moindre, ce qui a été réalisé et financé à quatre.

Pourtant ces derniers mois, on entend, autour du SIRP une autre musique, que celle de la cohésion et de l'intérêt des élèves, se jouer.

Le 9 septembre 2020, les élections unanimes du Président (Soulaire) et des 3 vice-présidents (Chartainvilliers, Mévoisins et Saint-Piat) permettent à chaque commune d'être équitablement représentée au bureau.

Sur proposition du vice-président aux travaux (Saint-Piat), dans sa séance du 15 décembre 2020, les délégués des 4 communes (Saint-Piat, Mévoisins, Soulaire et Chartainvilliers) votent UNANIMEMENT une demande « auprès du Conseil département d'Eure-et-Loir [de] subvention, au titre du F.D.I. 2021, pour l'installation d'un préau dans la cour élémentaire de Saint-Piat sur la base de 23 050 € HT. » [PV Comité syndical SIRP du 15/12/2020]

Ce projet ne pourra aboutir dans le budget 2021 du SIRP, car, deux jours après, le 17 décembre 2020, le Maire de Saint-Piat expose à son conseil municipal, contre toute attente et vérité : que le projet d'un préau « a été présenté lors d'une réunion au SIRP et que les élus des communes de Soulaire et Chartainvilliers membres du SIRP n'ont pas voulu engager de frais dans ces travaux. [Aussi, il] propose de ne pas tenir compte de l'avis du SIRP et de construire ce préau » sur le seul budget de la commune de Saint-Piat. [PV Conseil Municipal Saint-Piat du 17/12/2020]

Ce dont souffre aujourd'hui le SIRP, ce n'est pas d'un coût qui serait excessif, depuis 2015, la valeur globale des impôts locaux que les 4 communes, malgré l'inflation, affectent au financement du SIRP est restée figée à 370 144 €.

Autrement dit, la part des impôts locaux que globalement les quatre communes consacrent au SIRP, et donc à l'éducation de nos enfants, n'a cessé de baisser.

Elle est passée de 41,9% en 2015 à moins de 37% en 2022.

Seule la variation des effectifs scolaires, que certains n'ont pas voulu remettre en cause comme mode de répartition des contributions entre les communes, a pu entraîner des variations sur les budgets municipaux. Mais cela est aussi, en partie, le fait des politiques locales d'ouvrir, ou pas, à la construction des zones à bâtir...

En ce qui concerne les élèves, nos enfants, leur avenir, que le SIRP aide à forger, s'il a un coût, il n'a pas de prix ...



Sources : - Archives communales de la Mairie de Chartainvilliers ; Arch. Dép. 28 PER 78 ; - Arch. SIRP ; Photos RPI ; - Photos FT ; - Recherches, Compilation et Mise en pages Fabrice Tanty - Suppl. HISTOIRE 2024-01 supp. Voix du Frou 379 de 01/2024 maj